



Département de l'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

Séance du 16 novembre 2022

Nombre de membres	
Afférent au CC	En exercice
70	70
Présent	Votant
56	62

Date de convocation

10 novembre 2022

Système d'Information Géographique – Adhésion au Centre Régional AURA de l'Information géographique (CRAIG)

**N° de la délibération
2022-686**

Secrétaire de séance :
Laëtitia BOURJAT

Le 16 novembre 2022 à dix-huit heures trente,

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo s'est réuni à la salle Georges Brassens à Tournon-sur-Rhône sous la présidence de Monsieur Frédéric SAUSSET.

Présents : MM. Xavier ANGELI, Xavier AUBERT, Pascal BALAY, Paul BARBARY, Laurent BARRUYER, Mme Céline BELLE, MM. Pascal BIGI, David BONNET, Jean-Louis BONNET, Mme Laëtitia BOURJAT, MM. Michel BRUNET, Patrick CETTIER, Pascal CLAUDEL, Mme Delphine COMTE, MM. Thierry DARD, Serge DEBRIE, Mme Christèle DEFRANCE, M. Denis DEROUX, M. Yann EYSSAUTIER, Mme Myriam FARGE, M. Bruno FAURE, Mmes Valina FAURE, Christiane FERLAY, M. Gilles FLORENT, Mme Béatrice FOUR, M. Claude FOUREL, Mmes Annie FOURNIER, Isabelle FREICHE, Amandine GARNIER, MM. Michel GAY, Michel GOUNON, Mme Annie GUIBERT, M. Emmanuel GUIRON, Mmes Marie-Claude LAMBERT, Danielle LECOMTE, M. Pierre MAISONNAT, Mme Christelle MARION, MM. Jean-Michel MONTAGNE, Jean-Louis MORIN, Mmes Stéphanie NOUGUIER, Agnès OREVE, Sandrine PEREIRA, M. Jacques POCHON, Mmes Isabelle POUILLY, Nathalie RAZE, M. Régis REYNAUD, Mme Ingrid RICHIOUD, MM. Charles Henri RIMBERT, Alain SANDON, Frédéric SAUSSET, MM. Pascal SEIGNOVERT, Xavier TRAVERSE, Jean-Paul VALLES, Roger VOSSIER, Jean-Christophe WEIBEL, Jean-Louis WIART.

Excusés : Mme Véronique BLAISE (pouvoir à M. Michel BRUNET), M. Guy CHOMEL (pouvoir à Mme Danielle LECOMTE), Mme Muriel FAURE (pouvoir à M. Michel GOUNON), M. Patrick FOURCHEGU (pouvoir à M. Xavier ANGELI), Mme Laurence HEYDEL-GRILLERE (représenté par son suppléant M. Xavier TRAVERSE), M. Laurent MAILLARD (pouvoir à Mme Nathalie RAZE), M. Gérard ROBERTON (représenté par sa suppléante Mme Céline BELLE), M. Bruno SENECLAUZE (pouvoir à Mme Annie GUIBERT), Mme Mélanie DONGEY, M. Pierre GUICHARD, M. Fabrice LORIOT, Mme Marie-Pierre MANLHIOT, M. Vincent ROBIN, Mme Michelle SAUZET, Mme Anne SCHMITT, Mme Michèle VICTORY.

En 2022 il est apparu souhaitable de donner offrir une forte impulsion au développement d'un Système d'Information Géographique (SIG) qui avait été jusqu'ici mis de côté au profit du déploiement d'un système d'information cohérent et efficace à l'échelle de la nouvelle agglomération.

Un Système d'Information Géographique (SIG) est un système qui permet de recueillir, stocker, traiter, analyser et diffuser des données géographiques, c'est-à-dire des informations numériques référencées selon leurs coordonnées géographiques. Composés de matériels informatiques, de logiciels, de données géographiques, de bases de données littérales, de savoir-faire et d'utilisateurs, ces systèmes sont aujourd'hui un outil indispensable à la conduite et à l'évaluation des politiques publiques.

Vu l'arrêté inter préfectoral n°07-2021-10-28-00006 en date du 28 octobre 2021 entérinant les statuts de la Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo,

Considérant que la mission du service SIG est de contribuer au mieux à la bonne gestion des données géographiques au sein d'ARCHE agglo. A ce titre il :

- ✓ collecte, structure et met à jour les données géographiques des fournisseurs
- ✓ met en place et administration d'une solution WebSIG
- ✓ Crée des applications cartographiques dédiées à destination des services
- ✓ met en place d'interconnexion entre les outils métiers et les applications cartographiques
- ✓ croise et analyse les données
- ✓ assiste et forme les agents

Considérant que le service SIG collaborera avec l'ensemble des services en fonction des priorités préalablement définies. Les applications cartographiques seront créées en fonction d'un cahier des charges construit en collaboration avec le service utilisateur. Ce cahier des charges définira notamment le modèle de données (entités, attributs et relations), les modalités de mise à jour des données (qui ? À quelle fréquence ?), les rendus attendus (carte et tableaux de synthèse à produire avec l'outil) et les publics cibles (qui a accès à quoi avec quel droit ?).

Considérant qu'afin d'assurer la réussite de ce projet, il est nécessaire de nourrir ce SIG en développement avec les données géographiques les plus précises et récentes possibles ;

Considérant que le Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG), Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui, en mutualisant les moyens à un niveau régional, permet notamment la production de fonds de plan cartographiques nécessaires aux territoires pour un coût optimisé.

Considérant qu'en adhérant au CRAIG, ARCHE Agglo pourra bénéficier des services suivants :

- ✓ Un accès privilégié à une multitude de données géographiques produites par divers organismes (IGN, INSEE, DGFIP...) via l'infrastructure de téléchargement et de publication de flux du CRAIG.
- ✓ La production, dès l'année 2023 et sur la totalité du territoire d'ARCHE Agglo, d'une photographie aérienne orthorectifiée d'une résolution de 5 cm permettant des levés à l'écran d'une précision de classe A. Conforme au standard PCRS et maintenu à jour annuellement (mise à jour différentielle sur les zones de travaux), ce fond de plan de haute précision a pour objectif principal la limitation des risques d'accidents lors des travaux à proximité des réseaux enterrés mais ses applications potentielles sont multiples (études de travaux sans passer par des levés topo de terrain, inventaire du mobilier urbain à l'écran, recalage des réseaux enterrés sur les affleurant...). Le CRAIG pilotera les opérations techniques d'acquisition et de mise à jour et assurera le financement mutualisé (associant les gestionnaires de réseaux) de cette donnée qui deviendra le socle cartographique commun pour tous les acteurs de la gestion de la voirie et des réseaux du territoire d'ARCHE Agglo. Par ailleurs le CRAIG assurera le stockage et la diffusion de ce fond de plan à ses partenaires via son infrastructure de publication de flux. Associée au relevé LIDAR HD, produit par l'IGN et bientôt disponible sur ARCHE Agglo, cette donnée permettra d'avoir une vue à très haute définition en 3 dimension de l'ensemble du territoire de l'agglomération.
- ✓ Des formations gratuites et un appui technique pour la mise en œuvre de projets innovants dans le domaine des SIG comme par exemple la mise en place d'un système de levés GPS de haute précision à moindre coût basé sur le réseau collaboratif Centipède.
- ✓ Une offre applicative comprenant notamment un service Web gratuit de consultation des données cadastrales, un service Web de catalogage des données géographiques et un service Web de gestion des DT/DICT au tarif mutualisé

Considérant que cette adhésion, permettra aux communes membres d'ARCHE Agglo de bénéficier des mêmes services sans qu'aucune contrepartie financière ne leur soit demandée ;

Considérant qu'en adhérant au CRAIG, ARCHE Agglo deviendra membre du GIP et pourra siéger dans les différentes instances de pilotage du GIP en désignant un représentant élu titulaire et un suppléant afin de contribuer aux différents choix stratégiques du groupement ;

Considérant la convention constitutive du GIP du CRAIG ;

Considérant le projet de convention de partenariat financière de 3 ans du 1^{er} janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2025 ;

Considérant que le montant de la participation des collectivités au GIP est établi au prorata du nombre d'habitants de la collectivité concernée sur la base de 0,19 cts d'euros / habitant. Le montant de la participation d'ARCHE Agglo s'élève ainsi à 10 977 € / an.

Considérant que le CRAIG précisera chaque année la part à inscrire au budget de la collectivité en investissement et en fonctionnement (A titre d'information en 2022 la répartition était la suivante : 40% en investissement et 60% en fonctionnement). Le montant de la participation pourra être ajusté à la baisse chaque année en fonction du résultat comptable du GIP et de l'adhésion de nouveaux adhérents.

Considérant l'avis favorable du bureau du 3 novembre 2022 ;

Après en avoir délibéré à :

- 62 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Le Conseil d'Agglomération :

- APPROUVE l'adhésion Centre Régional Auvergne-Rhône-Alpes de l'Information Géographique (CRAIG), dans un cadre conventionnel ;
- DESIGNE M. Pierre MAISONNAT représentant titulaire et M. Jean-Louis MORIN représentant suppléant pour siéger au sein du Groupement d'Intérêt Public du CRAIG ;
- AUTORISE le Président à signer la convention ainsi que tout document afférent à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait certifié conforme,

Mercuriol-Veaunes, le 16 novembre 2022.